

LE RELAIS

Petite enfance



Journal d'Information n°41
Mai / Juin 2023



Venez découvrir les œuvres de l'Artothèque au Relais...

Relais Petite Enfance

42, place des drakkars
14123 CORMELLES LE ROYAL

(Accès et stationnement côté rue
du Pommier gris)

02 31 83 45 30
rpe@cormellesleroyal.fr

CONTACT

Matinées d'éveil sur inscription

Les jeudis et vendredis
de 9h30 à 11h30

Permanences administratives sur Rendez-vous

Les lundis de 9h00 à 12h00
Les jeudis de 13h00 à 17h00
Les vendredis de 13h00 à 17h00

ACCUEIL

Périodes de congés

Jeudi 4 mai 2023
Lundi 5 juin 2023

FERMETURE

MATINÉES D'ÉVEIL AU RPE

Lieu de rencontre, de découvertes, d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants
Lieu d'échanges entre les professionnelles et les parents présents



POUR QUI ?

Ces activités sont gratuites et ouvertes :

- aux enfants
- aux parents employeurs
- aux assistants maternels
et aux gardes d'enfants à domicile
de Cormelles le Royal.

QUAND ?

Les matinées d'éveil se déroulent le jeudi et le vendredi matin de 9h30 à 11h30.

Le nombre de personnes accueillies
simultanément est limité à 18.
Une inscription au préalable est donc
nécessaire.



Participer aux matinées d'éveil nécessite un engagement de chacun
pour que les enfants et les adultes s'y sentent bien.



MODALITES D'INSCRIPTION ?

Les inscriptions se font au mois et sont ouvertes à
partir du 20 du mois précédent.

- s'inscrire auprès du RPE soit par téléphone, par
mail ou par sms.

- choisir une seule séance par thème

Prévenir le RPE en cas d'absence
(Même d'un seul enfant)

S'il n'y a plus de places, vous serez inscrit sur **liste
d'attente avec le nombre d'enfants prévus**. Vous
serez informé(e) en cas de désistement.



Contact : Christelle GALICHET, animatrice du RPE. Tél : 02.31.83.45.30. Mail : rpe@cormellesleroyal.fr

ACTUALITÉS

Contactez le RPE pour plus de renseignements.

Inscription sur le site « monenfant.fr », pensez-y !

Source : CAF du Calvados



Si vous ne figurez pas encore sur ce site ou si vous n'avez pas remis votre espace personnel à jour, il est encore temps de le faire.

❖ 2 possibilités s'offrent aux assistants maternels :

VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE SUR MONENFANT.FR :

1. Connectez-vous sur la page d'accueil « Je suis un professionnel » du site monenfant.fr
2. Dans la rubrique « Assistant maternel », cliquez sur « Connexion »

ASSISTANT MATERNEL

Connexion Inscription

3. Cliquez sur « Mot de passe oublié ? » et saisissez votre adresse mail

CONNEXION EN TANT QU'ASSISTANT MATERNEL

Votre identifiant (adresse mail) *

Votre mot de passe *

En cliquant sur le bouton se connecter, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation et les accepter sans réserve.

Mot de passe oublié ?

SE CONNECTER

4. Créez votre nouveau mot de passe en cliquant sur le lien reçu par mail

Vous accéder à votre nouvel espace sur monenfant.fr !

VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE SUR MONENFANT.FR :

1. Munissez-vous de votre agrément
2. Connectez-vous sur la page d'accueil « Je suis un professionnel » du site monenfant.fr
3. Dans la rubrique « Assistant maternel », cliquez sur « Inscription »

ASSISTANT MATERNEL

Connexion Inscription

4. Lisez et acceptez les conditions générales d'utilisation

5. Confirmez que vous êtes un assistant maternel titulaire d'un agrément en cours de validité

6. Cliquez sur « Démarrer l'inscription »

Vous pouvez maintenant démarrer votre inscription et créer votre profil !

Si vous avez des questions, vous pouvez solliciter l'animatrice du Relais ou envoyer un mail à l'adresse suivante : mecaf14.cafcaen@caf.cnafmail.fr

Je suis assistant maternel, comment dois-je déclarer mes revenus ?

Source : impots.gouv.fr

Les salaires qui vous ont été versés en 2022 ont été soumis au prélèvement à la source. Les montants ainsi prélevés seront régularisés avec la déclaration que vous allez déposer au printemps 2023. Il est donc nécessaire d'effectuer votre déclaration de revenus.

Vous avez deux possibilités pour déclarer vos revenus, vous pouvez :

- choisir le régime forfaitaire ;
- ou déclarer le montant de votre salaire.

Si vous choisissez de déclarer selon le régime forfaitaire, il faudra déterminer la part imposable en calculant la différence entre :



- **Les rémunérations et indemnités perçues** pour l'entretien et l'hébergement des enfants (la fourniture des repas de l'enfant par les parents est imposable et peut être évaluée à 5 € par jour en 2022) ;

- Et une **somme forfaitaire représentative des frais engagés dans l'intérêt de l'enfant**, égale à trois fois le montant horaire du salaire minimum de croissance (SMIC) par jour et par enfant. En cas de garde d'enfants handicapés, malades ou inadaptés (donnant droit à une majoration de salaire), la somme est portée à quatre fois le montant horaire du SMIC par jour et par enfant.

Ces sommes forfaitaires ne peuvent être déduites qu'en cas de **garde effective de l'enfant** et pour une **durée au moins égale à huit heures**. Lorsque la durée de garde est inférieure à huit heures, le forfait doit être adapté à cette durée selon la formule $[(3 \text{ ou } 4 \text{ Smic}) \times (\text{nombre d'heures de garde}) / 8]$.

Le montant horaire du SMIC est de 10,57 € pour l'année 2022.

Le montant de la déduction est limité au total des sommes reçues et ne peut aboutir à un déficit.

Déclarez le montant de votre rémunération **après déduction de l'abattement**:

- Lignes 1AA à 1DA si vous êtes employé directement par un particulier ;
- Lignes 1AJ à 1DJ si vous êtes employé par une personne morale de droit public ou de droit privé ;

De plus, vous devez reporter la fraction exonérée dans la case 1GA ou 1HA (selon votre situation de famille) de votre déclaration.

Si vous renoncez à l'application de ce régime particulier, l'impôt sera calculé uniquement sur le salaire imposable à l'exclusion des indemnités destinées à l'entretien et l'hébergement des enfants. La fraction imposable doit être déclarée dans la catégorie des traitements et salaires de la déclaration.

Attention : Dans le cas d'une déclaration pré-remplie, **le montant pré-imprimé ne tient pas compte de la fraction exonérée, il doit être corrigé en inscrivant le montant de la partie imposable dans les cases blanches dans la rubrique "traitements et salaires"**.

Exemple :

Une assistante maternelle a gardé en 2022 un enfant handicapé ouvrant droit à une majoration de salaire (4 fois le smic), pendant 200 jours, dont dix jours de garde de 24 heures consécutives.

La garde est assurée au moins huit heures par jour.

La rémunération totale perçue s'est élevée à 8 700 € (nette des cotisations sociales et de la part déductible de la CSG).

La déduction forfaitaire est égale à :

190 jours : $10,57 \text{ €} \times 4 \times 190 = 8033 \text{ €}$

10 jours de 24h consécutifs : $10,57 \times 5 \times 10 = 528 \text{ €}$

soit un total de 8 561 € à indiquer sur la ligne 1GA ou 1HA.

Le montant à déclarer sur la ligne 1AJ ou 1BJ ou selon le cas 1AA à 1DA est de :

$8\,700 \text{ €} - 8\,561 \text{ €} = 139 \text{ €}$

Retrouvez le dépliant explicatif :

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/3_Documentation/depliants/nid_4010_gp_17_6.pdf

Le Relais Petite Enfance vous propose des outils pratiques. N'hésitez pas à les demander.

Salaire à la hausse au 1er avril 2023

Source : Pajemploi

Salaire horaire minimum au 1^{er} avril 2023

Salaire horaire minimum	Métropole et DOM	Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle
Salaire brut*	3,26 €	
Salaire net	2,55 €	2,51 €

L'application "Mon Pajemploi au quotidien" où en sommes-nous ?

L'application "mon Pajemploi au quotidien" a été lancée en septembre 2022. Cette première version faisait l'objet d'une expérimentation avec des utilisateurs (parents, assistants maternels, RPE...) de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette expérimentation se prolonge actuellement pour faire évoluer l'outil vers de nouvelles fonctionnalités notamment l'enrichissement de la gestion des absences, la possibilité d'intégrer des contrats avec des semaines d'activités variables... (évolutions prévues courant du 2^{ème} semestre) et la compatibilité avec Pajemploi+ qui devrait être opérationnelle cet été.

La communication officielle auprès du grand public aura lieu début de l'automne 2023.

HISTOIRES POUR LES TOUT-PETITS à la Médiathèque de Cormelles le Royal

HISTOIRES	
GRATUIT	
POUR LES TOUT-PETITS	À ÉCOUTER
	
POUR LES 0-3 ANS GRATUIT	POUR LES 3-7 ANS GRATUIT
MERCREDI 22 MARS	MERCREDI 15 MARS
À 10H30 AUTOUR D'HERVÉ TULLET	À 10H30 UNE HISTOIRE EN MUSIQUE AVEC LES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU SIVOM DES 3 VALLEES
MERCREDI 5 AVRIL	MERCREDI 12 AVRIL
À 10H30 DES HISTOIRES ET COMPTINES	À 10H30 HISTOIRES DE...
MERCREDI 10 MAI	MERCREDI 17 MAI
À 10H30 DES HISTOIRES AUTOUR D'UN TAPIS DE COULEURS AVEC MARIE-JO ACCOMPAGNÉE D'ÉLIZABETH	À 10H30 UNE HISTOIRE KAMISHIBAI « QUI A VU L'OURS ? »

Les prochaines dates pour les tout-petits :

- Mercredi 7 juin
- Mercredi 13 septembre

Les prochaines dates pour les histoires à écouter :

- Mercredi 14 juin
- Mercredi 20 septembre

N'hésitez pas à contacter directement la médiathèque...

TEMPS FORTS

Chasse aux trésors

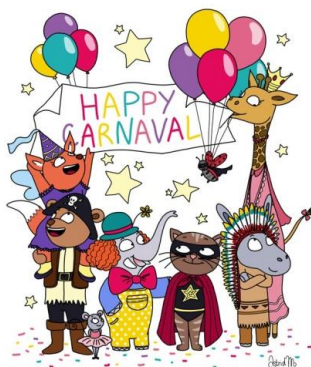
Cette rencontre est organisée en Inter-Relais.

Au parc de Grentheville le jeudi 11 mai 2023, venez chercher et trouver des trésors de la Nature... et au Bois de Cormelles le Royal le vendredi 12 mai 2023.

**CHASSE
AUX TRÉSORS**
du printemps



Le Carnaval des enfants



A cette occasion, les enfants du RPE et de l'Accueil de Loisirs « Les p'tits Loups » se réuniront pour défiler dans les rues de Cormelles le Royal.

Les déguisements des petits et grands seront libres de choix cette année. Aucune confection ne sera donc proposée lors d'une réunion en soirée.

A la fin du défilé, nous partagerons un goûter festif à la clairière du Bois.

Mercredi 24 mai 2023

Rendez-vous fixé à 15h15 devant le puits du Parc.

L'invitation destinée aux parents sera bientôt disponible au Relais. N'hésitez pas à la demander...

Spectacle en extérieur « Tout est son contraire » :

Le spectacle « Tout est son contraire » de la compagnie Chat bada vous sera proposé le jeudi 29 juin 2023.

Le grand, le petit... Le jour, la nuit... Le sec, le mouillé...

On a tous besoin de tout et son contraire

Le loup, la mésange...

Thomas et Coralie, jouent, explorent, racontent les contraires.

Des chansons, un jeu de mains, une lecture musicale, des instruments... voici les ingrédients de ce spectacle à la fois interactif et très intimiste.

<https://www.compagnieduchatbada.fr/Tout-et-son-contraire.html>



TEMPS DE RENCONTRE

RENCONTRE RPE:

Vendredi 12 Mai 2023
Atelier Pratique « Couches lavables »

Organisé dans le cadre de la semaine du développement durable à Cormelles le Royal



On vous explique tout en partenariat avec le SYVEDAC.

Horaires : 17h30 à 18h30.

Lieu : Salle de réunion – RPE de Cormelles le Royal.

Public : Assistantes maternelles et parents (ouvert tout public) – inscription obligatoire.

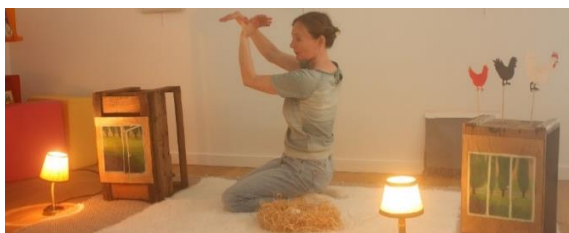
Jeudi 25 mai 2023
Temps convivial autour « Comptines et jeux de doigts »



Avec Delphine Garczynska, conteuse et comédienne

Dans le cadre du festival « Ma parole », la médiathèque accueillera le spectacle « Poulette » par la conteuse Delphine Garczynska le mercredi 24 Mai. Delphine nous propose de la retrouver autour des jeux de mains, de doigts, jeux de balancements, sauteuses et jeux de différenciation du corps, chansons, comptines, véhiculés par la tradition orale autrefois pour accompagner le développement spontané de l'enfant.

« Poulettes » est un spectacle mais aussi un projet de transmission en faveur de la pratique des comptines et jeux enfantins.



Horaires : 20h00-21h30

Lieu : Médiathèque de Cormelles le Royal

Public : Assistantes maternelles et parents (ouvert tout public) – inscription obligatoire.

Dimanche 25 juin 2023 « C'est la fête en famille »

Cette année encore, venez participer à la **FETE EN FAMILLE**.
Dimanche 25 juin 2023 de 10h à 18h30 au stade de Cormelles le Royal.



OUVERT A TOUS

Venez partager un moment convivial quelques heures ou toute la journée.

RENCONTRE INTER-RPE :

Samedi 10 juin ou 8 juillet 2023 « Initiation aux gestes de premiers secours pédiatriques »

Une matinée organisée par les Relais Petite Enfance de Cormelles le Royal et de Démouville-Cuverville pour :



Apprendre les gestes qui sauvent les enfants et nourrissons



Savoir comment réagir en cas d'accident (étouffement, perte de connaissance, hémorragie...)

Horaires : Accueil à 8h45. Début à 9h00 jusqu'à 12h15.

Lieu : Salle à définir.

Public : Parents employeurs – inscription obligatoire.

Lundi 12 juin 2023 « Ateliers d'échanges : l'analyse de pratiques professionnelles (APP) »

En partenariat avec les relais de Colombelles, Cuverville-Démouville, Giberville, Ifs et Mondeville, nous vous proposons de reprendre le partage de vos réflexions, difficultés ou ressentis en lien avec votre quotidien professionnel près des familles que vous accueillez.

Attention, 2
places réservées
par Relais

Mme ACARD, psychologue, accompagnera l'ensemble des rencontres prévues :
Mardi 19 septembre et Mardi 21 novembre 2023.

Horaires : 19h30 à 21h00

Lieu : Salle à définir - Mondeville

Public : Assistantes maternelles – inscription obligatoire.

PETITS MÉMO DU RPE



Mai 2023			
J.04	Pas de matinée d'éveil		
V.05	10h00	RPE	Mini-Yoga Avec Noémie LEFORT, « Les p'tits Yogis »
J.11	10h00	Bois de Cormelles	Chasse aux trésors
V.12	10h00	Parc de Grentheville	Chasse aux trésors En Inter-Relais
V.12	17h30	Salle réunion - RPE	Atelier pratique « Couches lavables »
J.18	Férié		
V.19	Pas de matinée d'éveil		
Me.24	15h15	Puits du Parc	Carnaval Avec les enfants de l'Accueil de Loisirs
J.25	20h00	Médiathèque	Temps convivial « Comptines et jeux de doigts »
J.25	9h45	RPE	Petite surprise
V.26			

Juin 2023			
J.01	9h45	RPE	Petite surprise
V.02			Une autre petite surprise
J.08			
V.09			
Lu.12	19h30	Carrefour socio-culturel de Mondeville	Atelier d'échanges « APP »
J.15	10h00	Giberville	Sortie à la Ferme d'Amélie Découverte des animaux et balade en charrette
V.16	10h00	RPE	Mini-Yoga Avec Noémie LEFORT, « Les p'tits Yogis »
J.22	10h00	Puits du parc	Balade Contée
V.23			
Di.25	10h00	Stade	Fête en Famille
J.29	10h30	Jardin de la Pommeraie	Spectacle – Pique-nique de fin d'année
V.30	10h00	RPE	Mini-Yoga Avec Noémie LEFORT, « Les p'tits Yogis »

La programmation peut évoluer en cours de période en fonction de l'évolution sanitaire.
Merci de votre compréhension.



En cas d'animations à l'extérieur, vous pouvez contacter l'animatrice du RPE au :
06.30.71.82.37